

**POLICE JUDICIAIRE**  
près le  
Parquet du Procureur  
du Roi  
de l'arrondissement  
de Bruxelles

Section : **CRIMES**

PJ 205

Annexe : 1 mémoire

Procès-verbal Aud:

N° 42.591

au P.V.n°

à la Police  
Judiciaire  
de Bruxelles

et aux devoirs  
imposés par M. le  
Procureur  
d'instruction  
**VANDERMEERSCH**  
à l'occasion :

Procès-verbal :

Procès-verbal n° : 48/95

Objet : **X**

Procès-verbal de : **assassinat**

Procès-verbal de : d'office

**OBJET :**

Procès-verbal de KAVARUGANDA  
Jean-Marcel,  
à l'occasion de document.

75  
+ 10m

Indicateur n°

Transmis à Monsieur le juge d'instruction **VANDERMEERSCH**

Bruxelles, le 16 octobre 1995  
Pr. le Commissaire en Chef aux D.J.

**PRO JUSTITIA**

L'an mil neuf cent nonante-cinq,  
le treize du mois d'octobre à 10.00 hrs

Nous, **Olivier BOGAERT**,

Inspecteur-Officier de Police Judiciaire près le parquet de Monsieur le Procureur du Roi de l'arrondissement de Bruxelles, entendons en nos locaux le nommé:

**KAVARUGANDA Jean-Marcel**,

né à Ixelles le 27/07/67,  
de nationalité rwandaise,  
inscrit rue du Sondart, 11/1, 7500 TOURNAI

lequel nous déclare:

"Je désire m'exprimer en français et fais choix de cette langue en justice. Je suis le fils de KAVARUGANDA Joseph. Mon père était le Président de la Cour de Cassation et de la Cour Constitutionnelle du Rwanda. Il occupait cette fonction depuis décembre 1979.

Dans le cadre de l'application des accords d'Arusha, son rôle avait été précisé. Dans les institutions de transition à base élargie, il avait vu le rôle de la Cour Constitutionnelle maintenu. C'était la seule institution qui restait comme telle.

Il avait notamment comme fonction de veiller, en cas de vacance du pouvoir à la tête de l'État pour quelques raisons que ce soit, de recevoir les prestations de serment du Premier Ministre, des Ministres, des secrétaires d'État et des députés de l'Assemblée Nationale de Transition.

Par contre, il y a un vide juridique en ce qui concerne l'absence du Président de la Cour Constitutionnelle.

Je vous invite à consulter, dans le mémoire que je vous remets, une partie du texte des accords tel que paru dans le Journal Officiel n° 16 du 15/08/93.

Bien avant l'attentat contre le Président HABYARIMANA, mon père avait reçu des menaces à savoir un attentat dans sa résidence privée à Kanombe, le 10 septembre 1991, soit trois mois après la mise en place de la nouvelle constitution qui installait le multipartisme au Rwanda. A cet effet, je vous invite à lire une lettre d'avertissement qu'il avait reçue deux semaines après cet attentat (page 15 du mémoire), datée du 25/09/91.

Le signataire de cette lettre est inconnu.

Je vous invite également à consulter une lettre que mon père écrivait au Président de la République en date du 23 mars 1994, (page 17) lettre dans laquelle il fait état des menaces et intimidations diverses dont il est victime de la part des services de la Présidence.

Il est à noter qu'une forte opposition à la mise en place des accords d'Arusha existait au sein de la mouvance présidentielle à savoir le MRND, la CDR, ...

Il me paraît clair que les massacres politiques, qui ont été déclenchés après la mort du Président, n'avaient pas un caractère spontané. A ce titre, pour vous démontrer qu'il existait une volonté de s'en prendre aux tutsis et aux opposants de la mouvance présidentielle, je vous invite à lire la copie d'un document diffusé dans la région de Kigali par la direction du journal "Le FLAMBEAU", en date du 10/03/94, (page 61) qui annonce à la population "des manifestations en vue de tuer les tutsis et les gens qui ne disent pas la même chose que le MRND et la CDR. Ils commenceront dans la nuit du vendredi 11/03/94, continueront le samedi 12 jusqu'au dimanche 13."

Plus loin, il est précisé : " les armes seront distribuées par l'adjutant-chef BUHIRIKO, un des militaires chargés de la protection de HABYARIMANA (Garde Présidentielle)."

Vous noterez qu'au début de ce texte pour justifier des dates, l'auteur fait allusion à la réunion des chefs INTERAHAMWES et IMPUZAMUGAMBI (jeunesse de la CDR) qui ont décidé des ces actions et il signale que les musulmans de BIRYOGO accorderont leur soutien à celles-ci, raisons pour laquelle, on attendra la fin du Ramadan.

Sur interpellation, je ne peux vous dire ce qui a justifié le report de ces actions.

Mon père était clairement un obstacle pour les extrémistes.



C'est ce qui explique sans doute qu'il a été assassiné dans les premières heures qui ont suivies la mort du Président.

Son assassinat permettait au pouvoir se mettant en place de s'organiser, sans contrôle juridique, puisque l'absence du Président de la Cour Constitutionnelle avait été oublié dans les accords d'Arusha.

Mon père a été arrêté le 07 avril 1994. La chronologie des événements dans la nuit du 06 au 07 avril est reprise de la page 6 à la page 12.

J'attire votre attention sur le rôle déterminant joué par le Capitaine KABERA Cedelas ( il appartient à la seizième promotion de l'Ecole Supérieure Militaire ). Il était officier d'ordonnance dans la garde présidentielle et cette semaine là, il n'était pas de service au côté du Président.

C'est lui qui a dirigé la quarantaine de gardes présidentiels qui sont venus arrêter mon père car il croyait que les casques bleus, qui assuraient la protection rapprochée de mon père, allaient riposter.

Nous nous sommes toujours étonnés qu'ils n'aient pas réagi. Si mon père et la famille présente avaient pu prévoir que ces casques bleus ne réagiraient pas, ils auraient pris d'autres dispositions pour assurer leur sécurité et leur fuite.

Je vous signale par ailleurs que c'est ce capitaine qui s'est chargé, à la tête de ses hommes, de l'arrestation des ministres qui habitaient le même quartier que ma famille.

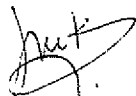
Je ne peux pas croire à la spontanéité des réactions dans tout ce qui s'est passé.

Imaginez-vous que l'avion est abattu à 20.30 hrs. A 22.30 hrs, soit à peine deux heures après, tous les ministres de tendance MRND et leur famille sont à l'abri dans des endroits sûrs, évacués par la garde présidentielle.

A minuit, tout le quartier ministériel KIMUHURURA était bouclé et les ministres des partis d'opposition étaient encerclés par cette même garde.

A 05.00 hrs du matin, les massacres politiques commençaient.

D'après un gendarme assurant la protection du Ministre NDASINGWA Lando et présent au moment de son assassinat, Lando et sa famille avaient déjà été tués par le groupe de militaires arrivés chez mon père, accompagné de ce gendarme, forcé de se joindre à eux. Dans ce groupe, il y avait des gardes présidentiels qui venaient directement du domicile du Ministre de la Défense BIZIMANA.

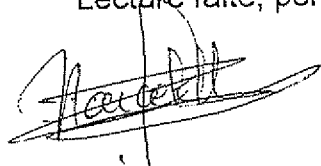


Il semblerait que la capitaine KABERA soit actuellement au Rwanda car il aurait été refoulé par le Zaïre en août dernier.  
Son audition devrait permettre d'éclaircir les circonstances de la mort de la mort des ministres NDASINGWA Lando, RUCOGOZA, NZAMURAMBAHO, de l'avocat NGANGO et de mon père.

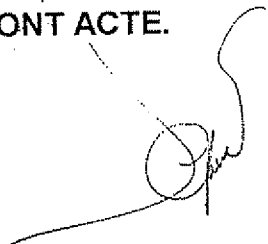
Sur interpellation, c'est bien ma mère qui avait témoigné lors de la soirée du 10 avril 1995 mais elle ne souhaite plus faire de déclarations car elle a trop raconté et souhaite retrouver la paix. C'est la raison pour laquelle nous avons établi le mémoire dont je vous donne un exemplaire.

Nous restons à la disposition de Monsieur le Juge d'instruction pour toute information complémentaire.

Lecture faite, persiste et signe ce jour à 12:50hrs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. K. H.', written over a horizontal line.

**DONT ACTE.**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a smaller signature.